

CONTRAT PCARD+ PASS N° T22000N

ENTRE

La S.A.S. SERVIPARK France, société par actions simplifiées au capital de 37.000 euros, dont le siège social est situé
15, boulevard des Italiens / 30, rue de Gramont - 75002 PARIS;
ci-après dénommée SERVIPARK

ET

M./Mme.
Domicilié :
Code postal : , Ville : ,
Pays : France
Tél. :
ci-après dénommé "le client"

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

1. Procuracion et règlement

Dans le cadre des dispositions générales détaillées en annexe,
Le client donne procuracion à SERVIPARK d'encaisser toutes les consommations parking effectuées par la PCard + Pass n° xxxx-xxxx-xxxx-xxxx par le débit de la carte de crédit n° XXXX-XXXX-XXXX-XXXX expirant le XX/XX/XXXX.
Cette procuracion prend fin par révocation écrite du client.

Afin de permettre la vérification par SERVIPARK de la validité de carte de crédit, le client accepte le débit de ladite carte de crédit d'un montant initial de 5,00 € et lors de chaque mise à jour qui est transformée en gratuités, à valoir sur ses futures consommations (cf. article 6 conditions générales sur le site www.pcard.fr)

Le client accepte expressément de disposer du détail de ses consommations parking effectuées avec la PCard + Pass n° xxxx-xxxx-xxxx-xxxx uniquement via le site www.pcard.fr et ce au plus tôt 24 heures après la consommation et renonce à tout autre forme de justificatif.

2. Refus de paiement

En cas de refus de paiement par l'organisme de crédit, SERVIPARK privera immédiatement le client de l'usage de sa PCard + Pass n° xxxx-xxxx-xxxx-xxxx et pourra mettre fin au présent contrat sans autre avertissement.

Dans ce cas, le client reste redevable à SERVIPARK de toutes les sommes impayées correspondant à ses consommations, SERVIPARK se réservant le droit de recouvrer ces sommes par tous les moyens de droit à sa disposition.

3. Déclaration Client

Le client déclare que les renseignements fournis, nécessaire pour la gestion de l'affiliation, sont corrects et s'engage à communiquer immédiatement à SERVIPARK tout changement des données susmentionnées, toute perte, tout vol de sa PCard + Pass ou renonciation à celle-ci.

4. Conditions générales

Le client déclare avoir reçu, pris connaissance et accepter les conditions générales "Servipark PCard + Pass" figurant sur le site www.pcard.fr. Ces conditions font partie intégrante du contrat. Le client déclare y adhérer sans réserve et s'engage à s'y conformer ainsi qu'à toutes modifications qui pourraient y être apportées à l'avenir.

Fait à Paris, le XX/XX/20XX en deux exemplaires, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Pour Servipark :



Le client :